

# LES PERCEMENTS

FICHE TECHNIQUE / 06

## PRÉAMBULE

Les chalets d'alpage possèdent en général peu de percements en façade. Certaines façades peuvent même être complètement fermées. La taille de ces ouvertures, le plus souvent verticales, est minime sauf pour l'accès au fenil ou à l'étable.

Ceci est dû au fait que :

- les alpagistes passaient leur journée à l'extérieur du bâtiment, n'utilisant ce dernier que pour s'abriter et protéger leur récolte,
  - il fallait éviter les infiltrations de pluie et de neige et l'entrée du froid dans le logis.
  - la structure du bâtiment et la portée des linteaux ne permettaient pas de créer de grandes percées. (voir fiche : *Les murs en structure bois*)
- Ces percements sont ainsi conditionnés par la dimension des linteaux en pierre, l'emplacement des madriers, de la charpente et des descentes de charges.





# LES PERCEMENTS

## EMPLACEMENT

La position des percements dans la façade dépend de l'orientation par rapport aux intempéries, de l'emplacement des différents usages et de l'accès possible de plain pied suivant la pente naturelle du terrain :

- grande double porte à l'arrière du bâtiment : accès au fenil,
- fenêtres et porte parfois en retrait : logis.

Il n'y a pas d'alignement, de symétrie ou de rythme dans la mise en place de ces ouvertures.



*Façades côté fenil et fosse à purin*



*Façade côté entrée du logis*

## FORME

Les percements sont de forme carrée ou rectangulaire.

## DIMENSIONS

Elles varient d'une vallée à l'autre :

**Fenêtres** : 30 x 30 cm à 80 x 80 cm,

**Portes du fenil** : 100 x 180 cm à 300 x 300 cm environ.

# LES PERCEMENTS

## LES ENCADREMENTS DE BAIES

### Dans les murs en pierre :

Les percements sont réalisés pendant le montage des murs en maçonnerie du chalet par la mise en place d'un cadre dormant constitué d'un linteau et d'une traverse basse liaisons par

deux jambages verticaux. Ceci facilite le calage des pierres. Cet assemblage est souvent réalisé en bois massif mais il n'est pas rare de trouver des encadrements en pierre suivant un principe similaire.



*Encadrement en pierre*



*Encadrement en bois massif au nu extérieur du mur de façade*



### Dans les murs en bois :

Dans le cas de murs constitués de madriers: deux jambages verticaux viennent interrompre la structure.

Dans les systèmes réalisés en mantelage: cadre dormant en bois massif ou en simple planche.



*Encadrement en planches simples en retrait ou en alignement de la façade ; le cadre est couvert par le bardage*



*Encadrement en bois massif en alignement de façade*



*La traverse basse des portes est réalisée en pierre ou en bois indépendamment du système constructif utilisé.*

## LA VENTILATION DES COMBLES

Les trous de ventilation dans le mantelage des granges peuvent aussi adopter des formes symboliques ou décoratives.





# LES PERCEMENTS

## L'ENTRETIEN



Porte et fenêtre

Les percements dans la maçonnerie font partie intégrante du mur. Les encadrements des ouvertures en façade, en bois ou en pierre, doivent être entretenus :

- les encadrements en bois doivent être traités comme les autres bois du chalet, avec un mélange d'huile de lin et d'essence de térébenthine,
- pour les encadrements en pierre, il faut contrôler le calage des pierres d'encadrement et les joints.



## LA RÉPARATION

L'entourage des baies devra être restitué à l'identique :

L'usage du béton n'est pas adapté même recouvert de pierre ou de bois car il modifie la structure du mur.

**Pour les encadrements en pierre :**

Les linteaux et jambages existants devront être réparés avec des pierres locales.

**Pour les encadrements en bois :**  
Les éléments en place seront conservés au maximum. Si de nouvelles pièces de bois sont nécessaires pour la restauration, elles devront être identiques à l'existant.

L'utilisation de matériaux modernes comme le PVC, l'aluminium (même en restant dans les coloris du bois) ou le bois chauffé artificiellement est à proscrire.



Encadrement de baie

## LA RECONSTRUCTION

Récupérer les bois et les pierres présents sur le site et les réemployer.

**Pour les encadrements en pierre :**  
Dans le cas de nouveaux encadrements, les pierres garderont leur irrégularité.

**Pour les encadrements en bois :**  
Si de nouveaux encadrements en bois sont réalisés, mettre en oeuvre des bois de même section et de même essence, coupés manuellement.

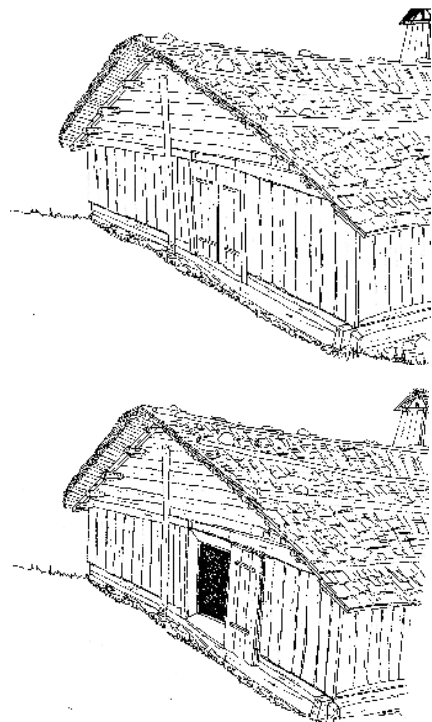


Vitrage possible derrière les portes du fenil



# LES PERCEMENTS

## LA CRÉATION



*Création d'une baie dans l'ouverture du fenil après modification des deux portes de grange qui sont assemblées pour être repliées l'une sur l'autre et s'ouvrir d'un seul côté.*

La création de nouveaux percements ne doit être envisagée qu'en dernier recours car de nouvelles baies perturbent en général la lecture des usages anciens du chalet. La préservation du patrimoine architectural et des techniques constructives doit prévaloir :

**L'aménagement intérieur doit être réalisé en fonction de l'existant :**

- l'utilisation des percements présents et de l'emplacement des anciennes portes de grange, le non remplacement des madriers ou lames de bardage manquants pour dissimuler des ouvertures est à privilégier,
- un vitrage peut être disposé en retrait des portes pleines existantes conservées formant le volet.

**Dans le cas exceptionnel de créations d'ouvertures, celles-ci devront être :**

- limitées,
- de dimensions réduites, identiques aux dimensions des percements en place,
- suivant un système constructif et des matériaux semblables à l'existant,
- cohérentes avec l'occupation ancienne du chalet et sa relation avec l'environnement,
- créées dans le respect de la lisibilité de l'ancien usage du chalet : la position des différentes parties et leur utilisation historique doivent rester lisibles (grange, étable, logement).



*Les différentes parties du bâtiment*



*Bardage non jointif permettant des ouvertures*